



## Rapport de la Présidente

Séance publique du  
lundi 21 octobre 2019

**9<sup>ème</sup> Commission**

N° CD-2019-4-9-1

### Service instructeur

DECS - service appuis et ressources

### Service consulté

## **POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT PROPOSITION DE CANDIDATURE AU LABEL TERRE DE JEUX 2024**

Résumé : En 2024, la France accueillera le monde entier à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques.

L'ambition est que le pays tout entier vibre et se rassemble pendant les semaines de compétition et qu'une dynamique se crée dès aujourd'hui dans tous les territoires pour mettre plus de sport dans le quotidien des Français.

Le 17 juin 2019, Tony Estanguet, Président du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques "Paris 2024", a lancé le label "Terre de Jeux 2024".

Il s'agit d'un label destiné à tous les territoires, qui souhaitent s'engager selon leurs moyens et leurs champs de compétence, à mettre en place des actions nouvelles ou à poursuivre des actions existantes en lien avec les Jeux.

Ce rapport propose au Conseil Départemental de décider de candidater pour l'obtention de ce label.

Ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission des Sports et de la Vie Associative lors de sa réunion du 27 septembre 2019.

"Terre de Jeux 2024" est destiné à tous les niveaux de collectivité territoriale : commune, intercommunalité, département et région, en France métropolitaine et Outre-mer et aux acteurs du mouvement sportif qui souhaitent, quels que soient leur taille et leurs moyens, s'engager dans l'aventure olympique et paralympique pendant cinq ans.

Les collectivités peuvent candidater sur le site [www.terredejeux2024.org](http://www.terredejeux2024.org)

Une fois retenue, la collectivité deviendra Terre de Jeux 2024, recevra un kit de communication et pourra engager des actions Terre de Jeux 2024, soit en valorisant les actions qu'elle mène déjà et qui entrent dans le cadre du label, soit en en créant de nouvelles.

La phase de candidature "*Terre de Jeux*" est ouverte jusqu'à l'été 2024.

La labellisation est juridiquement un contrat passé entre "Paris 2024" et la collectivité. Chaque collectivité doit donc compléter sa candidature en son nom propre.

Les projets communs entre plusieurs collectivités pourront être valorisés dans le dossier "*Terre de Jeux*" pour chacune des collectivités parties prenantes, en mentionnant le projet commun et en mettant en avant des actions ou programmes propres.

Pour être labellisé "*Terre de Jeux 2024*", 3 piliers sont mis en avant :

- Une célébration ouverte pour faire vivre à tous les émotions du sport et des Jeux,
- Un héritage durable pour changer le quotidien des Français grâce au sport,
- Un engagement inédit pour animer la communauté "*Terre de Jeux*" et vivre dès maintenant l'aventure olympique et paralympique.

Les objectifs affichés par le label sont aussi d'aller vers :

- Plus de sport pour l'éducation, la santé, l'inclusion ;
- Plus de sport durable et responsable ;
- Plus de sport accessible à tous, sans distinction d'âge, de genre, de lieu de résidence, d'orientation sexuelle, d'origine ou de condition physique ;

Devenir "*Terre de Jeux 2024*", c'est par exemple :

- Favoriser la découverte du sport et de ses valeurs à l'occasion de la journée olympique, célébrée mondialement le 23 juin ;
- Soutenir l'éducation par le sport à l'occasion de la semaine olympique et paralympique dans les établissements scolaires ;
- Promouvoir la pratique sportive auprès des agents de la collectivité.

Les actions qui peuvent être labellisées "*Terre de Jeux 2024*" sont très larges et notre collectivité en réalise déjà de nombreuses qui sont proposées par le label et qui pourront être immédiatement valorisées dès son obtention :

- Organiser des rencontres entre des sportifs de haut-niveau et la population : les Mercredis sportifs ;
- Organiser une cérémonie annuelle de mise en valeur des bénévoles, et en particulier les jeunes : cet objectif fait partie de notre projet d'organisation de la cérémonie « Réussir le sport » qui aura lieu le 7 novembre prochain ;
- Mettre en place des animations en lien avec des collectivités étrangères : un travail est en cours pour développer les relations avec les clubs allemands et suisses dans le but de mener des projets sportifs communs (Mercredis sportifs transfrontaliers, tournois et rencontres entre clubs, ...) ;
- Relayer et valoriser des actions menées localement : par exemple, les appels à projets pour faciliter l'accès au sport des personnes en situation de handicap, pour promouvoir la féminisation, lutter contre les discriminations, seront relancés en 2020.

Dans le cadre des échanges engagés avec le Département du Bas-Rhin pour la mise en place de la Collectivité européenne d'Alsace, il est proposé que les deux départements alsaciens candidatent à ce label et envisagent des actions communes pour marquer ainsi le fait que la gouvernance du sport et la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques "Paris 2024" se préparent à l'échelle de l'Alsace.

Des projets communs pourront être valorisés dans le dossier "*Terre de Jeux*". Le Conseil départemental du Bas-Rhin proposera un rapport allant dans le même sens lors de sa séance plénière du 4 novembre prochain.

Dans la perspective de l'obtention de ce label, il est également nécessaire de désigner un élu référent "Paris 2024" au sein de la collectivité, en charge de tous les contacts avec le comité d'organisation "Paris 2024". Cette personne référente sera destinataire des informations de "Paris 2024" et la personne contact, si nécessaire, pour le suivi du label "*Terre de Jeux 2024*".

Il est proposé :

- De décider de poser la candidature du Département du Haut-Rhin en vue de l'attribution du label "*Terre de Jeux 2024*",
- D'approuver la désignation de Mme Bernadette GROFF, Vice-présidente, pour représenter le Département du Haut-Rhin en tant qu'élue référente "Paris 2024" et pour le label "*Terre de Jeux 2024*",
- De décider de préparer avec le Département du Bas-Rhin un projet commun au nom de la Collectivité européenne d'Alsace,
- De donner délégation à la Commission permanente pour le suivi du dossier, notamment pour délibérer sur la convention à conclure en tant que de besoin entre le Département du Haut-Rhin et le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques "Paris 2024" après l'obtention du label, ou pour la mise en œuvre de nouveaux projets dans le cadre de ce label.

La Commission Sport et Vie associative, réunie le 27 septembre 2019, a donné un avis favorable à ces propositions.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT